

**Feuilles de matches à renvoyer obligatoirement à la Direction Régionale U.N.S.S.
Et téléphoner les résultats (répondeur) ou les faxer le soir même**

1°) LA LICENCE Ø REGLEMENT UNSS - Ch. 3

La licence devra :

- Etre correctement remplie
- La photo agrafée
- **Le tampon de l'établissement** apposé sur la photo et la licence
- La signature du titulaire apposée
- La signature du Chef d'établissement au dos. **Ce dernier point est la confirmation de la présence du certificat médical de non contre indication à la pratique sportive.**

**Si l'un de ces points n'est pas conforme, application du R.I. de l'U.N.S.S. - Chapitre III
Si les conditions ne peuvent être établies dans ce cadre : DISQUALIFICATION**

- cependant, si vous n'avez pas reçu les cartons de licences :
 - § Imprimer un listing informatique faisant apparaître le numéro des licences, signé du Chef d'établissement, garantissant le certificat médical, et le tampon de l'établissement.
 - § **Le concurrent devra fournir une pièce d'identité avec photo**
 - § Si ce dernier point ne peut être exécuté, une déclaration sur l'honneur et une amende de 8€) seront exigées pour participer conformément aux Règlements Généraux.

2°) CATÉGORIES D'ÂGES

- | | |
|---------------------|------------------------------|
| § - MINIMES | né(e)s en 94-93 |
| § - CADETS-CADETTES | né(e)s en 92-91 |
| § - JUNIORS-SENIORS | né(e)s en 90- 89-88 et avant |

Le sur classement est autorisé dans tous les sports collectifs, sans limitation de nombre pour les :

- Benjamins et Benjamines 3 - Minimes garçons et filles 2

La présentation d'un certificat médical autorisant le sur classement est indispensable dans les deux cas.

3°) ORGANISATION DES TOURNOIS : l'heure indiquée est celle du début du 1^{er} match.

- Les 2 équipes jouant le 1^{er} match sont tirées au sort.
- Si une équipe est en retard, les 2 équipes présentes jouent et l'équipe en retard rencontrera le vaincu 15' après le fin du 1^{er} match. Si elle n'est toujours pas arrivée, elle sera déclarée forfait.
- Si une équipe prévient de son absence, les 2 équipes joueront la finale en match simple.

4°) JEUNE OFFICIEL

- **Chaque équipe est obligatoirement accompagnée par un jeune arbitre licencié U.N.S.S. au minimum de la catégorie d'âge de l'équipe et certifié au minimum niveau départemental. Il devra être en possession de sa carte à jour et de sa licence UNSS. Il peut appartenir à une autre association sportive uniquement si cette A.S. a participé à la formation des jeunes officiels organisée par la direction départementale. En cas d'absence du jeune officiel, le jour de la compétition (obligatoire pour chaque équipe engagée) seront appliquées les sanctions prévues en CMR. Le jeune officiel peut être joueur mais non joueur pour les Finales Académiques et Championnat de France.**

5°) FORFAIT : article III.5.70 des R.G de l' U.N.S.S.

- "toute association sportive n'ayant pas avisé l'adversaire et l'instance organisatrice en temps utile du forfait de ses représentants s'expose à devoir indemniser l'équipe adverse de ses frais de déplacement".

6°) RÔLE DU RESPONSABLE SUR LE SITE DE COMPÉTITIONS :

Sur chaque site des différentes compétitions, sur proposition des Directions Départementales, seront désignés un ou deux responsables ayant pour fonction :

- de veiller au bon déroulement des compétitions (accueil, horaires, ballons, sifflets etc...). - de veiller à l'application des règlements UNSS et à faire inscrire sur la feuille de match tous les faits ou événements relatifs à la rencontre pouvant influencer le résultat final (blessures, actes d'anti-jeu, violence, etc).
- d'être le correspondant avec la Direction Régionale pour la résolution des litiges éventuels et pour la transmission des résultats.

En cas de fraude d'une équipe, celle-ci sera disqualifiée, même a posteriori.



VOLLEY BALL

ACADEMIE DE CRETEIL

RESULTATS 1/2 FINALES CHAMPIONNAT D'ACADEMIE DU MERCREDI 20 FÉVRIER 2008

**A renvoyer par fax APRES LE MATCH
au 01.48.99.23.11**

CATEGORIE : Jeunes filles Jeunes gens

• **LIEU** :

EQUIPES ENGAGÉES :	

RÉSULTATS :	

CLASSEMENT (Noter Nom de l'établissement + la ville en CAPITALES SVP)

1^{er}

2^{ème}

3^{ème}